



ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA PERMISSION DE VOIRIE À COMPTER DU 14 JUILLET 2023 POUR UNE DURÉE DE 2 JOURS CALENDAIRES AU LIEUDIT LA VERDINIERE

Le Maire de la Commune d'HÉRIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu l'arrêté initial 2023-336 du 24 mai 2023

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, portant approbation du livre ler de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, première partie (Généralités) et quatrième partie (Signalisation de prescription);

Considérant la demande du 12 juin 2023 de l'entreprise MS ESTUAIRE pour le Compte d'orange domiciliée 16, rue albert de Dijon 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE, sollicitant la réglementation de la permission de voirie pour permettre des travaux de plantation d'un appui simple télécom et la réalisation de génie civil télécom, au lieudit la Verdinière;

Considérant qu'il convient à l'autorité municipale de réglementer temporairement la permission de voirie, au lieudit la Verdinière 44810 Héric à compter du 14 juillet 2023 pour une durée de 2 jours calendaires afin de permettre le bon déroulement de ces travaux et de garantir la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Afin de permettre à l'entreprise MS ESTUAIRE pour le Compte d'orange de réaliser des travaux de plantation d'un appui simple télécom et la réalisation de génie civil télécom, la permission de voirie seront réglementés au lieudit la Verdinière à HERIC à compter du 14 juillet 2023 pour une durée de 2 jours calendaires.

ARTICLE 2:

Les mesures suivantes sont prises pendant la durée des travaux et suivant les besoins :

- Les travaux de plantation d'un appui télécom de 8 mètres de haut en limite de propirété seront autorisés
- La réalisation de 5 mètres de génie civil pour le réseau de télécommunication sera autorisée,
- L'entreprise visée à l'article 1 s'engage à la remise à l'état initial de la chaussée y compris le revêtement d'origine, les accotements et les espaces verts avec les plantations

ARTICLE 3:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'HÉRIC.

L'approvisionnement, la mise en place de la signalisation et le maintien en état de fonctionnement du dispositif complet seront effectués par le demandeur visé à l'article 1.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'intéressé.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 6:

Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'HÉRIC,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de NORT-SUR-ERDRE,
- Monsieur le Policier Municipal de la Commune d'HÉRIC,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HÉRIC, le 20 juin 2023.

M. Le Maire

Jean-Pierre JOUTARD

2023-409 Voice: ok

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1003841/RNT301715/2305830

Date: 12/06/2023

Contact: GONCALVES François

MS ESTUAIRE

16, RUE ALBERT DE DION 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

k 23/06/83

Mairie d' Héric 12 RUE OCEAN

44810 HERIC

Permission accordée : Le Have Sea Per DWINRD Date et signature : (Nom et qualité DE

Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux

44810 HERIC - LA VERDINIERE.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	8		m. d'alvéole	8	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité	1				
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Plantation de 1 appui métal simple + réalisation de 5m de GC jusqu'à la parcelle client -

Gestionnaire de voirie :29750 Mairie d' Héric

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 14/07/2023

Durée prévisible des travaux : 2.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033

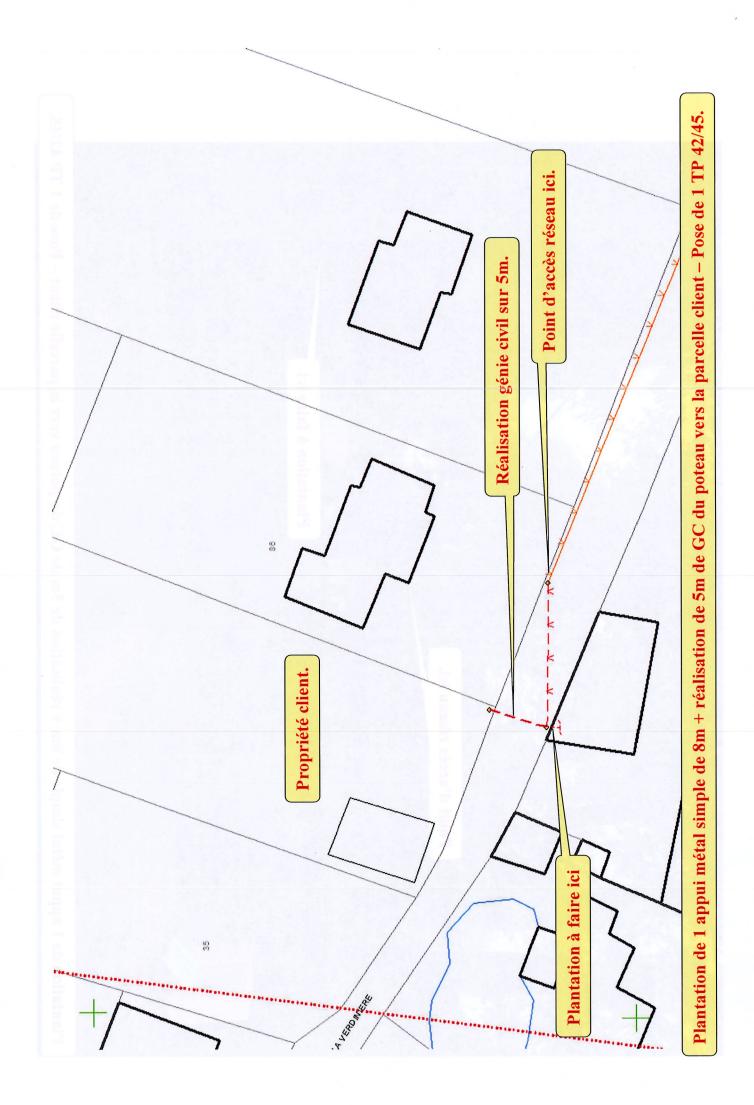
Gestionnaire de voirie :29750 Mairie d' Héric

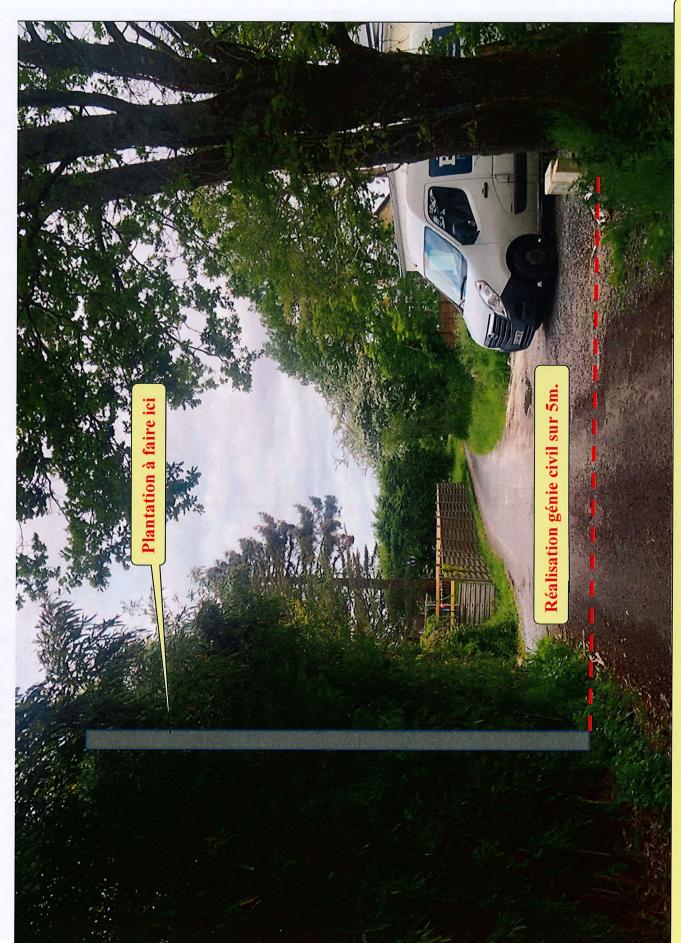




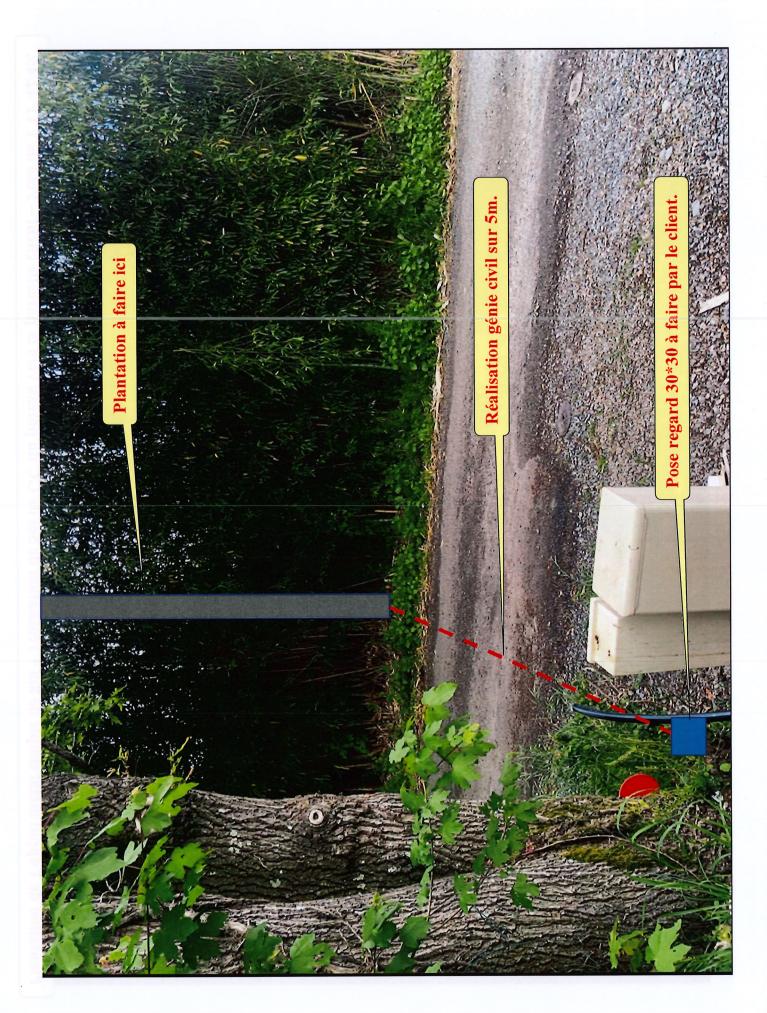


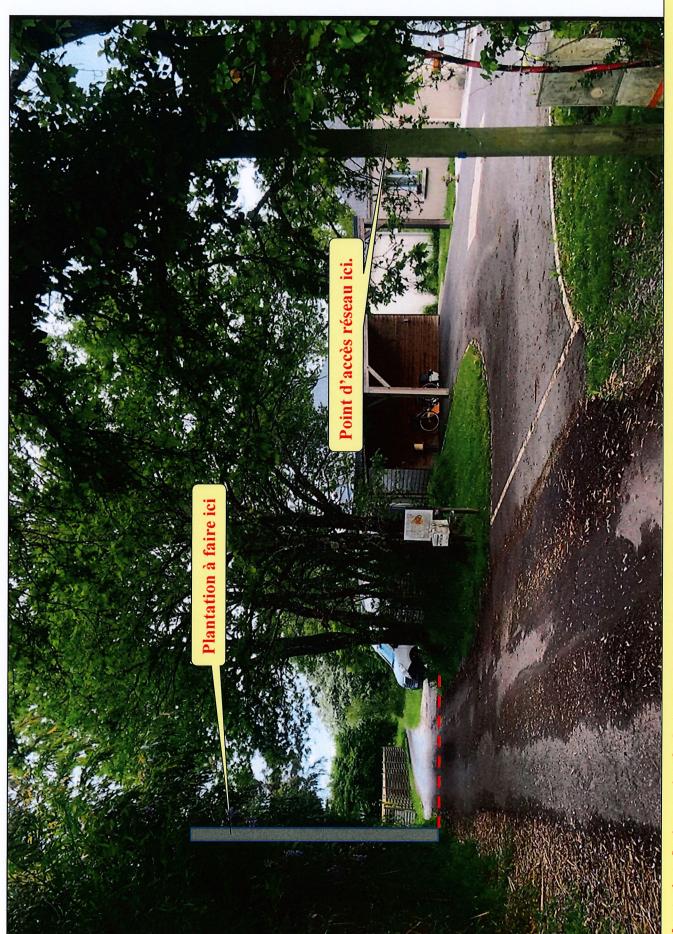
Plantation de 1 appui métal simple de 8m + réalisation de 5m de GC du poteau vers la parcelle client - Pose de 1 TP 42/45.





Plantation de 1 appui métal simple de 8m + réalisation de 5m de GC du poteau vers la parcelle client - Pose de 1 TP 42/45.





Plantation de 1 appui métal simple de 8m + réalisation de 5m de GC du poteau vers la parcelle client - Pose de 1 TP 42/45.